

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois
 Franco domicile 15.- 7.50 3.75 1.30
 Etranger . . . 46.- 23.- 11.50 4.-
 On s'abonne à toute époque.
 Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
 Changement d'adresse, 50 centimes.
 Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

et du Vignoble Neuchâtelois

Chèques postaux IV, 178

ANNONCES

Prix de la ligne corps
 ou son espace.
 Du Canton, 20 c. Prix minimum d'une annonce
 50 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c.
 Suisse, 25 c. Etranger, 30 c. Le samedi:
 Suisse 30 c., étranger 35 c. Avis mor-
 tuaires 30 c.
 Réclames, 50 c. minimum à 50. Suisse et
 étranger, le samedi, 60 c.; minimum 3 fr.
 Demander le tarif complet.

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

AVIS OFFICIELS

COMMUNE DE NEUCHÂTEL
SOUSSION
 Fourniture de blocs de fondation en béton pour le musoir Est du Port de Neuchâtel.

Les plans peuvent être consultés au bureau technique de la Direction des Travaux publics. Les soumissions portant la mention: «Fourniture de blocs en béton» devront être remises à la Direction des Travaux publics sous pli fermé, jusqu'au 28 mai 1921, à midi.

COMMUNE DE NEUCHÂTEL
Timbres-impôt
 L'IMPOT COMMUNAL de la Ville de Neuchâtel peut être acquitté par acomptes à toute époque de l'année, au moyen des timbres-impôt.

Ces timbres de la valeur de fr. 5.-, 1.- et 0.50, sont en vente en tout temps à la Caisse communale (Hôtel municipal).
 Direction des Finances.

COMMUNE DE BEVAIX
VENTE DE BOIS DE FEU
 Le lundi 30 courant, la Commune de Bevaix vendra par enchères publiques les bois de feu suivants situés dans la division 1:

12 stères de hêtre.
 152 stères de sapin.
 127 stères de pin.
 83 stères de Douglas.
 683 fagots d'écorce.

Rendez-vous des miseurs à 8 heures au Bland.
 Bevaix, le 23 mai 1921.
 P 1191 N Conseil communal.

COMMUNE DE BEVAIX
VENTE DE BOIS DE SERVICE
 La Commune de Bevaix offre à vendre par voie de soumission, aux conditions habituelles, les bois exploités dans les divisions 1, 3, 7, 8, 15 et 17, soit:

476 pièces de sapin et sapin-épicé, dont 446 m³ 51.
 51 billes de pin cub. 3 m³ 18.
 Découpe des bois, de 3 à 16 mètres de longueur.

Pour visiter les lots, s'adresser au garde-forestier M. Eugène TINEMBERT, à Bevaix. Les offres portant la mention «Soumission pour bois» sont à faire parvenir à M. Jean WAÏL THEB, Directeur des forêts, jusqu'au jeudi 2 juin, à 20 h.

Bevaix, le 23 mai 1921.
 P 1193 N Conseil communal.

AVIS AUX MÉNAGÈRES
 Dès maintenant vous trouverez à la **BOUCHERIE GROSSENBACHER**, Fausses-Brayes, et sur le Marché

Bouilli: Fr. 1.80, 2.20, 2.40 le demi-kilo
 Rôti: Fr. 2.50, 2.80 le demi-kilo
 Porc frais: Fr. 3.- le demi-kilo
 Tête veau blanche, sans os, > 2.- le demi-kilo
 Viandes du pays Viandes du pays

ATTENTION!
Vient d'arriver un grand lot de souliers
 pour dames, messieurs et enfants
 Très bonne qualité - Prix défiant toute concurrence
RÉPARATIONS PROMPTES ET SOIGNÉES
 de recommande, O. BAGGI, cordonnier, HAUTERIVE.

COMMUNE DE NEUCHÂTEL
 On procédera au brûlement d'un canal de cheminées dans l'immeuble de M. de Coulon, Faubourg de l'Hôpital 10, le jeudi 26 mai, à 8 h. du matin.

Les habitants des maisons voisines sont priés de tenir fermées, pour cette heure-là, toutes les ouvertures de leurs balcons, chambres hautes et mansardes, façades, et en particulier celles des bûchers.

IMMEUBLES
Maison à vendre
 à Boudevilliers

à l'usage de MAGASIN (grande succursale Petitpierre), deux beaux logements de 4 chambres et cuisine, salle d'électricité, buanderie, four, basse-cour, remise, petit garage, jardin de 20 arbres fruitiers. Assurance des bâtiments Fr. 21,300, plus assurance supplémentaire de 25%.

S'adresser au propriétaire, M. Gabriel Wenker-Ferroudon, ou au Notaire Guyot, à Boudevilliers.

ENCHÈRES
GRANDES ENCHÈRES
 de VINS
 et MATÉRIEL D'ENCAVAGE
 à Chez-le-Bart

Ensuite de décès, il sera vendu par voie d'enchères publiques, le LUNDI 30 MAI 1921, dès 11 h. 30 après midi, dans les caves Paul Müller, à Chez-le-Bart (Neuchâtel):

Vin blanc 1918, en différents vases de 2000, 1500 et 600 litres;
 Vin blanc 1920, en vases de 2800 et 1800 l. environ;
 Vin rouge étranger, 250 l. environ;
 Environ 2000 bouteilles vin blanc de diverses années.

Matériel de cave et d'encavage, soit: bouteilles vides, vases et fûts de toutes grandeurs, pompe à vin, machine à boucher Gloria, tireuses, rinceuses, selles, baquets, cuves, entonneurs, brochettes, boîtes, syphon, gères, bombonnes, un char à bras avec broyeur, brécis à changement et pont avec ressorts, un petit char à pont, etc.

Paiement comptant ou à 3 mois, moyennant caution agréée. La dégustation des vins aura lieu le matin à partir de 10 h. Pour voir la marchandise, s'adresser à M. Ad. HAUSER, à Vaumarcus, téléphone No 25, et pour renseignements au notaire H. Vivian, à St. Ambin, Bondry, le 10 mai 1921.
 Greffe de Paix.

Enchères de bétail
 à Crêtét
 Samedi 28 mai 1921, dès 14 h., Théophile et Jean Arm exposeront en vente publique, à leur domicile, à Crêtét, près Les Genevays-sur-Coffrane: 2 bœufs de 3 ans, 2 vaches portantes, 3 génisses dont une toute prête. Terme de paiement: Cornier, 28 mai 1921.
 R. 641 C. Greffe de Paix.

A vendre

10 grandes seilles en chêne; un poulaillet portatif avec ciré et 15 poussins d'un mois; 7 lapins argentés Champ; 3 canes, 1 canard; une charrette à deux roues; 11 poules-pousses. S'adresser à Mme J. Ferroudon, Cormondrèche 15.

PAPETERIE
Delachaux & Niestlé S
 4, Rue de l'Hôpital 4

Albums
 photographiques
 couvertures
 toile fantaisie et
 carton souple

CHAUX GRASSE
 en morceaux
JOLY FRÈRES - Noiraigue

MIEL ASSURÉ
 pour cet été à quiconque fait l'acquisition de:
RUCHES EN PAILLE, bien peuplées, avec large provision, fr. 50.-
RUCHES À CADRES entièrement bâtis, avec forte colonie, fr. 140.-
ESSAIMS avec reine fécondée, de 1,300 kg. minimum, à fr. 35.-
 Campagne Mon Repos, BONVARD par Vésenaz, GENEVE.

A VENDRE
UN CONCASSEUR
 sur charriot avec moteur à essence, débit 25 m., 3 environ par jour, 600 m. environ de tuyaux en fer de 1 pouce 1/2 et 1 pouce 3/4. S'adresser à M. Dussens et Terrail-Tardy, entrepreneurs, à Morez (Jura), France.

Foin
 A vendre sur pied, la récolte de foin et regain, plus le pâturage de 6 poses, situées sur le territoire de Corcelles.
 S'adresser à Adrien Sandoz, Pesoux.

Pousse-pousse
 à vendre, à prix modéré. Beaux-Arts 3, rez-de-chaussée.

1 bon potager
 sur pieds, 3 trous, four, à vendre à bas prix.
 Demandez l'adresse du No 391 au bureau de la Feuille d'avis.

PESEUX
Combustibles
GUILLET Ch.
 Téléphone 18.16
Briquettes Union

Vve J.-L. BERGER
 18, Rue de l'Hôpital
 TÉLÉPHONE 1264
 Baisse sur les
meubles de rotin
 Toiles de couleurs tissées main depuis fr. 6.-

PHOSPHATINE
 au détail, à fr. 1.75 le 1/4 k.
 Qualité recommandée
Magasin L. Porret

Nouveau choix de Broderies à **PRIX RÉDUITS** ainsi que Robes, Bouses, Nappes imprimées, Poupées, au
Dépôt de Broderies
 RUE POURTALES 2
F. Margot et Bormand S.A.
 Temple Neuf 6 - Neuchâtel

FAUTE DE PLACE
 nous vendons à des prix exceptionnellement bas un grand choix
bicyclettes
 1^{re} marques
 Accessoires complets pour vélos et motos
Location - Réparations

WECK
 Bocaux de stérilisation et Appareils de stérilisation
 pour la préparation des conserves dans le ménage

Comme avant et pendant la guerre les articles «WECK» sont de la meilleure qualité
 En vente: à Neuchâtel chez les Fils de A. Loersch, rue du Seyon.
 à Colombier chez Alb. Dzierzanowski, épicerie.
 à Travers chez Sœurs Delachaux, négociantes.
 à Couvet chez E. Flückiger-Richème, verrerie.
 à Fleurier chez E. Neuenschwander, verrerie.
 à Cormondrèche chez J. Redard-Loup, ferblanterie.
 à Auvornier chez Mme Redard, épicerie.
 à Bondry chez Alfred Barthoud, négociant.
 à Bondry à la Société de Consommation.

A vendre un joli petit
meuble de chambre à coucher
 bois dur, composé de 1 lit à une place, complet, avec matelas orin et laine, 1 toilette avec miroir, 1 table de nuit; ces meubles sont neufs et seront cédés pour le prix de fr. 480.-
 Au Magasin de Meubles de J. PERRIER, tapissier, faubourg Hôpital 11.

Cyclistes!
 Confiez vos réparations de bicyclettes à Arnold Grandjean, Neuchâtel, St-Honoré 2.



Fournitures générales pour cycles et motos

Confiture
aux raisinets
 Fr. 1.20 la livre
Zimmermann S. A.

FOIN
 à vendre. S'adresser à l'Ecole cantonale d'agriculture, CERNIER. P 21720 C

A VENDRE
 58 volumes des Petermanns Mittheilungen, belles reliures mi-pain, état de neuf.
 Demander l'adresse du No 392 au bureau de la Feuille d'avis.

Chaises-tongues, qualité forte, 11 85
Chaises-pilantes, article soigné, 8 50
Pliants 30 x 30 cm., 1 75
Pliants 38 x 28 cm., 2 35
Pliants 43 x 38 cm., 2 75
Pliants 1^{re} qualité, 43 x 38 cm., 4 95
AUX ARMOURINS S.A.
 NEUCHÂTEL

Magasin de beurre et fromages
 RUE DU TRÉSOR
Oeufs frais du pays garantis
 fr. 2.35 la douzaine

CHAUSSURES DE VILLE
 pour Messieurs
 GOLF, MOÏÈRE, RICHELIEU
 TOUTES NUANCES MODE
OCH Frères
 2, Grand'Rue 2

Fabriquants vendant directement aux consommateurs
Articles de qualité
 :: Prix minima ::

Fumeurs!
 Profitez avant la hausse prochaine
 Tabac Maryland supérieur à 5 fr. le kg.
 Envois au dehors contre remboursement
J. SCHILLER
 21, rue de l'Hôpital, bas du Château

Occasion
 1 canapé rotin, état de neuf, et un potager à gaz, avec four, bon modèle. S'adresser Fbg Hôpital 11, au magasin.

Ed. von Arx
 Garages modernes - PESEUX
 entreprend toutes les réparations des voitures Martini, avec l'aide de ses anciens mécaniciens de la mise au point des Usines Martini, ainsi que de toute autre voiture et camion.
Grand stock de pièces de rechange
 So. recommande.

Bois de feu
 A vendre 150 stères cartilage sapin de hêtre et 1500 fascines. Adresse: Fritz Stuckli, Pierre-à-Bot-dessus.

1 paire d'oies
 prêtes à pondre. - S'adresser Chapelle 20, Pesoux.

8 petits porcs
 de 10 semaines, belle race, à vendre. Prix avantageux. Les Chanteurs, Bôle (Neuchâtel).

1 TAUREAU
 noir et blanc, âgé de 14 mois, à vendre chez Jules Mayor, Prises de Gorgier.
 On offre à vendre
8 porcs
 de 3 mois, chez Paul Chollet, Bussy s. Valangin.

Oeufs à couvrir
 de poules Minorques pures, excellentes ponduses, à fr. 7.- la douzaine. L. Ferroudon, laiterie, Corcelles (Neuchâtel).

Chèvres
 blanches, Gessenay, ainsi que belle laitière sur pied à vendre. Arnold Guyot 4.

Huile de Noix
 qualité extra
Huile d'Olives
 extra vierge
Végétaline-Astra-Vitalone

Magasin L. Porret
Bons potagers
 en bon état. Evole 6, à l'atelier. RÉPARATIONS de POTAGERS

Chaussures bon marché
 Souliers décollés, en toile blanche, Nos 37-41, fr. 9.50
 Richelien en toile blanche, grise et noire, Nos 34-41, fr. 18.50
 Lamballe en toile grise et blanche, Nos 34-41, fr. 19.50
 Souliers à lacets, blanches, 17.50
 Souliers pour enfants, blancs, Nos 18-21 22-26 27-29 30-35 Fr. 8.50 10.- 11.50 13.-
 Souliers décollés, noirs, depuis fr. 19.50
 » à brides, noirs, » 20.50
 » à brides bruns, » 23.50
 » à lacets, noirs » 23.50
 » à lacets, vernis » 23.50
 » Lambelle, noirs » 23.50
 Bottines p' dames, noires, 23.50
 » brunes, 37.50
 » p' messieurs, noires, 23.50
 » brunes, 31.50
 Sandales brunes, extrêmement bon marché.
 Pantouffles p' dames, dep. 2.50
 » p' messieurs, » 3.-
 » en cuir, » 5.50
 Envoi contre remboursement. Seulement chez **ACHILLE BLOCH**, 1, rue Saint-Maurice, Neuchâtel.

CYCLISTES!
 Demandez les nouveaux prix en baisse des célèbres bicyclettes Condor, la doyenne de nos marques Suisse.



Fumeurs!
 Profitez avant la hausse prochaine
 Tabac Maryland supérieur à 5 fr. le kg.
 Envois au dehors contre remboursement
J. SCHILLER
 21, rue de l'Hôpital, bas du Château

Demands à acheter
 Dame solvable cherche à reprendre
petit commerce
 marchant bien ou
bon petit café
 Adresser offres à Mme L. Verdun, Bertigny 41, à Erlibourg.

On demande à acheter deux presses à copier d'occasion. Adresser offres à Charles Brachoff, chaussures-papeterie, à Corcelles.

ACHAT
 de vieille bijouterie, orfèvrerie, or, argent, platine, vieux dentiers, antiquités.
 Au magasin:
N. VUILLE-SAHLI
 Neuchâtel

On cherche à acheter
pousse-pousse
 d'occasion. Faire offres écrites avec prix sous X, 407 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à reprendre bon **MAGASIN DE CIGARES** ou autre, éventuellement grand commerce. Paiement comptant. S'adresser par écrit, sous chiffres N. B. 589, au bureau de la Feuille d'avis.

AVIS DIVERS
Leçons de français et d'allemand
 Ecrite sous P 1176 N à Publicitas, Neuchâtel. P 1176 N

Leçons d'anglais
 Miss Riekwood a repris ses leçons. Place Flaxet 7, 8me.

On offre participation ou association à personnes disposées à s'intéresser dans une affaire de produits pharmaceutiques. Adresser offres à Case postale No 6588, à Neuchâtel.

Personne
 se charge de prendre du linge à laver à la maison, Louis-Favre 26, rez-de-chaussée.

Edouard Boillot
 ARCHITECTE
 Case postale 18, rue de Corceller Neuchâtel Pesoux
 Téléph. 2.69 Téléphone 41
 accepterait encore quelques **gérances d'immeubles**

BATEAUX A VAPEUR
JEUDI 26 MAI 1921
 si le temps est favorable

Promenade à Estavayer
 à l'occasion de la Fête Dieu
 Procession à 10 h.

CHAPELLE DE LA PLACE D'ARMES
M. LEUBA
 pasteur en France
 parlera de l'Évangélisation en BRESSE
 Mercredi 25 mai, à 8 heures.

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

Le Comité de la Société industrielle et commerciale
 engage vivement les membres de la Société à **ASSISTER À LA CONFÉRENCE** qui donnera le Jeudi 26 ct, à 20 h. 15, à l'Aula de l'Université, M. MAURICE LUGEON, professeur à l'Université de Lausanne, sur

POLITIQUE

Haute-Silésie

L'offensive allemande

On lit dans le « Temps » : Samedi, de grand matin, un corps franc allemand de 3000 à 4000 hommes a débouché de Gogolin, localité placée sur le chemin de fer d'Oppeln à Kandrzin, une vingtaine de kilomètres au sud d'Oppeln. C'était l'un des endroits où le conflit menaçait d'éclater entre les Allemands venus du Reich et les insurgés polonais de Haute-Silésie qui se sont installés dans cette région depuis une quinzaine de jours. Un autre point de friction, situé plus à l'est, sur la route d'Oppeln à Gross-Strzelitz, avait été occupé par des troupes françaises qui empêchaient les hostilités d'éclater. On avait espéré que les troupes italiennes occuperaient parallèlement les alentours de Gogolin, mais ces troupes ont déjà été durement éprouvées et leurs chefs hésitent à les engager de nouveau.

Les Allemands se sont donc avancés vers l'est, dans la direction de Gross-Strzelitz, attaquant les Polonais que cette brusque offensive a surpris. La commission interalliée d'Oppeln a aussitôt envoyé aux deux partis des officiers anglais, français et italiens, pour arrêter le combat, mais ces tentatives n'ont pas eu de succès. Vers le soir, les Allemands avaient progressé d'environ dix kilomètres. Ils tenaient le massif d'Annaberg, ils atteignaient à Grossstein (16 kilomètres sud-est d'Oppeln) la voie ferrée d'Oppeln à Gleiwitz, et ils avaient pris, semble-t-il, plusieurs canons. En même temps, on signalait d'autres menaces d'attaque allemande, soit dans le nord du territoire plébiscitaire, soit dans le sud, sur l'Oder. Ajoutons que si ces attaques se déclaraient, on assisterait à une offensive convergente de plusieurs colonnes allemandes vers le bassin industriel de Haute-Silésie.

Nous sommes obligés de constater que les autorités militaires, l'administration des chemins de fer et la police — pour ne citer que ces trois forces sur lesquelles le chancelier devrait avoir un contrôle absolu — désobéissent ouvertement aux instructions du pouvoir central.

Et maintenant, qu'y a-t-il à faire pour que les combats de Haute-Silésie s'arrêtent ?

La commission interalliée d'Oppeln ne peut rien faire de plus. Elle ne dispose que de 14,000 hommes (dont 12,000 Français) et ce n'est pas d'elle qu'il dépend d'amener M. Lloyd George à envoyer enfin des bataillons britanniques en Haute-Silésie. La commission a demandé avant-hier soir au représentant intermédiaire de l'Allemagne, M. de Molke, d'intervenir auprès de ses compatriotes pour les décider à ne plus attaquer. Mais M. de Molke ne paraît pas avoir grand espoir, et il faut envisager le cas où l'offensive allemande se généraliserait. La commission estime qu'elle n'a pas à prendre parti dans la lutte, car ce n'est pas pour participer à des opérations de guerre que des soldats alliés sont en Haute-Silésie. Dans ces conditions, les troupes françaises ne peuvent évidemment pas rester dispersées parmi les nombreuses villes et agglomérations où elles gardent des habitants allemands entourés d'insurgés polonais. Il faudrait, bon gré mal gré, rassembler nos bataillons et les concentrer en quelques points seulement, pour que nos hommes ne se trouvent pas dangereusement éparpillés au milieu des combats de rues.

Le gouvernement français, de son côté, parle à Berlin et à Londres. A Berlin, pour demander la stricte exécution des mesures qui doivent mettre fin au recrutement des corps francs, au transport des volontaires, etc. (on verra plus loin la note par laquelle le gouvernement allemand s'est déclaré résolu à appliquer les articles de son code pénal et la loi du 21 mars dernier). A Londres, la France demande que le gouvernement britannique se joigne au gouvernement français pour tenir la même langage à Berlin.

Ainsi, pour le moment, l'avenir dépend entièrement de ce que décidera M. Lloyd George. Nous n'apportons ici aucun parti pris de malveillance, mais rien ne nous empêchera, dans des circonstances si graves, de dire ce qui nous

apparaît comme l'évidente vérité. Dans l'affaire de Haute-Silésie, M. Lloyd George porte déjà des responsabilités très lourdes. Alors qu'il n'envoie pas de troupes britanniques pour aider à maintenir l'ordre, il a laissé entendre aux Allemands (discours du 13 mai) que l'Angleterre leur permettrait d'envahir le territoire plébiscitaire, et il a constamment évité de soutenir la France dans les démarches qu'elle faisait à Berlin. Si cette politique continue, il est à craindre que la Haute-Silésie ne soit dévastée par une véritable guerre et que le gouvernement actuel de l'Allemagne ne soit remplacé par les partisans avérés de la revanche. Ce sont là des dangers que la France s'est toujours efforcée d'éviter, et devant lesquels elle ne saurait rester passive.

Armes cachées à Berlin

BERLIN, 23. — Les journaux annoncent que, même à Berlin, on découvre des dépôts secrets de munitions et d'armes.

BERLIN, 23. — M. von Gerlach déclare dans le « Welt am Montag » que, dans le palais du prince Albrecht, on a découvert un dépôt d'armes contenant notamment 304 fusils, 9 grandes et 8 petites mitrailleuses, des munitions, des grenades, etc.

France

Déserteurs et insoumis

Sont amnistiés les faits de désertion à l'intérieur et les faits de désertion à l'étranger, dans les pays de protectorat et sur les territoires occupés par les armées alliées et associées, commis par les individus énumérés dans les articles 281 du code de justice militaire pour l'armée de terre et 309 du code de justice militaire pour l'armée de mer, lorsque la désertion a pris fin par l'arrestation avant le 11 novembre 1920 et que sa durée en une ou plusieurs fois n'a pas excédé six mois.

Sont également amnistiés les faits de désertion à l'intérieur et à l'étranger, lorsque le délinquant s'est rendu volontairement avant le 11 novembre 1920, et que la durée de sa désertion en une ou plusieurs fois, n'a pas excédé un an. Dans les cas prévus aux articles 11 et 12 le délit primaire de recel de déserteur est également amnistié, mais seulement dans le cas où il a été commis par le conjoint ou par des parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclus. Dans les cas prévus aux articles 11 et 12, lorsqu'il y aura eu pluralité de déserteurs, s'étant terminées, les uns par une arrestation, les autres par une présentation volontaire, l'article 11 ci-dessus sera seul applicable au point de vue de la durée requise.

Sont amnistiés les insoumis déclarés tels postérieurement au 5 août 1914, lorsque l'insoumission a pris fin par l'arrestation, avant le 11 novembre 1920, et que sa durée n'a pas excédé six mois, ou lorsque le délinquant s'est rendu volontairement avant la même date et que l'insoumission n'a pas excédé un an.

Les déserteurs à l'intérieur et les déserteurs à l'étranger dans les pays de protectorat et sur les territoires occupés par les armées alliées et associées ainsi que les insoumis qui ne remplissent pas les conditions de durée ci-dessus fixées, bénéficieront cependant de l'amnistie à la condition d'être restés postérieurement à l'infraction, pendant un an au moins dans une des unités combattantes.

Belgique et Luxembourg

Etudiée dès le lendemain de l'armistice, l'Union économique entre la Belgique et le Luxembourg est aujourd'hui conclue. Ainsi se trouve réglée la situation du grand-duché, qui, jusqu'au traité de Versailles, ou plus exactement, jusqu'au 1er janvier 1919, était incorporé à l'Union douanière allemande.

Les traités de 1815 avaient placé le Luxembourg dans l'orbite germanique. En 1830, il s'unit aux révolutionnaires belges et protesta avec véhémence lorsque le statut de 1839 lui fut imposé. Nouvelles réclamations en 1841 lorsque la Prusse l'engloba dans le Zollverein. Il essaya alors de traiter avec la Belgique, mais la diplomatie prussienne l'emporta, et le 8 février 1842, il est contraint de signer son adhésion à l'Union douanière, adhésion qui fut renouvelée en 1847, 1853, 1865, 1872 et 1902.

Tel qu'il a été conclu, l'accord signé entre la Belgique et le Luxembourg paraît être avantageux pour les deux pays. Les viticulteurs luxembourgeois s'étaient montrés inquiets, mais la suppression des barrières douanières permettra, en particulier, à leurs vins, fort abondants, de prendre une place jusqu'ici occupée par les vins allemands. Un cartel entre les métallurgies belge et luxembourgeoise facilitera une ouverture de débouchés dans la répartition ne présentera pas de grosses difficultés. Une procédure d'arbitrage — les Etats le préconisent de plus en plus — a été, d'ailleurs prévue, pour les différends d'ordre industriel qui pourraient surgir.

La situation financière demandait aussi une solution. Elle a été trouvée dans une avance de 176 millions consentie par la Belgique au taux d'intérêt de 2 %. Les petites coupures luxembourgeoises resteront dans la circulation tandis que les billets de banque actuellement en cours seront remplacés par ceux de la Banque nationale belge. D'autres dispositions, d'ordre diplomatique et intellectuel, ont été adoptées : les légations et consulats belges garantiront les droits luxembourgeois dans les Etats et les villes où ils ne le seraient pas par des offices nationaux ; enfin la réciprocité et l'équivalence des diplômes universitaires a été admise.

Tchécoslovaquie

Bonne capture

PRAGUE, 23. — D'après la « Tribuna » le secrétaire privé de Trotski, Zaleski Abramovitch, qui avait été incarcéré il y a quelque temps à Paris et qui avait été conduit à la frontière suisse vient d'être arrêté à Taus, en Bohême. Il avait l'intention de diriger la propagande communiste en Tchécoslovaquie ainsi que dans les Etats de l'Europe occidentale.

Monténégro

Le droit du peuple monténégrin

La question monténégrine, simplifiée par la mort du roi Nicolas du problème dynastique qui la compliquait, se présente dorénavant comme une pure et simple question de droit, à savoir si le peuple monténégrin tient à son indépendance séculaire ou s'il veut être « réuni » au royaume des Serbes, Croates et Slovènes. L'opinion suisse ne saurait rester indifférente à cette question. Petit peuple de montagnes, comme les Monténégrins, les Suisses ont lutté héroïquement pour leur indépendance, qu'ils considèrent comme leur bien le plus cher.

Il y eut toujours parmi eux des hommes qui élevèrent la voix pour la défense du droit des peuples, Eynard pour les Grecs, d'autres en faveur de la petite Belgique, de l'Arménie, etc.

Actuellement, de nombreux patriotes monténégrins, qui protestaient contre l'annexion de leur pays par la Serbie, sont incarcérés au mépris de toute justice, fait intolérable, contre lequel on ne saurait trop énergiquement s'élever.

Le « plébiscite » de Podgoritza, qui soi-disant justifie ces mesures de rigueur, n'a aucune valeur, organisé qu'il fut en l'absence des autorités régulières et sous la menace des batonnades.

Mais le temps des réunions imposées est passé. Après ce que l'on a appelé la guerre du droit, seule la force du droit doit être reconnue.

La solution qui s'impose serait de déléguer le cas du Monténégro à la Société des Nations, comme le demandait, le 19 mars, un député à la Chambre italienne, pour qu'elle instituat un plébiscite, entouré cette fois-ci de toutes les garanties de régularité et d'authenticité.

Est-il besoin de rappeler que toute injustice commise envers un petit peuple, et contre laquelle on n'a pas protesté, crée un précédent qui autorise toutes les violences exercées ensuite au détriment d'autres petits peuples ?

Nous ne saurions trop recommander aux personnes qui savent l'anglais de lire « The Martyrdom of Montenegro », by Ronald McNeill, M. P., dans le « Nineteenth Century » de janvier.

Chine et Allemagne

Une convention

PEKIN, 23. — Un arrangement sino-allemand a été signé à Pékin le 20 mai pour servir de base au futur traité de paix séparée, la Chine n'ayant pas signé le traité de Versailles.

L'Allemagne s'engage à donner à la Chine le bénéfice du traité de Versailles, mais se déclare incapable de restituer à la Chine les concessions dont elle bénéficiait au Shantung.

L'arrangement est basé sur le principe de la réciprocité : échange de représentants, droit de séjour et de commerce, autonomie douanière, traitement de la nation la plus favorisée.

L'Allemagne par des accords annexés s'engage à rembourser à la Chine les frais d'engagement des sujets allemands et à lui payer l'indemnité prévue par le traité de Versailles.

Le gouvernement chinois s'engage à cesser la liquidation des biens allemands et à restituer le produit des biens liquidés et des biens séquestrés, à rendre leur validité aux anciens brevets allemands, à discuter un arrangement avec la « Deutsche Aviatik Bank ».

Etats-Unis

L'alcool

Un cortège, composé de mille automobiles et de plusieurs milliers de manifestants protestant contre la loi de prohibition s'est déroulé dimanche, dans la ville de New-York. La manifestation fut acclamée par le maire Haelan au moment où elle passait devant sa maison. Dans la 8e avenue, un policeman, qui avait voulu arrêter un porteur de bannière pour violation de la loi de prohibition, fut violemment malmené par la foule.

Société des Nations

La prochaine session du Conseil

Vers le milieu de juin se tiendra, à Genève, la prochaine session du Conseil de la S. d. N., sous la présidence de M. Da Cunha.

Parmi les questions à l'ordre du jour, on cite les suivantes : Les îles d'Aland (rapport de la commission des trois juristes internationaux, qui, ainsi qu'on le sait, a suscité un vif émoi dans la population intéressée) ; le différend entre la Pologne et la Lituanie ; la requête de l'Albanie signalant la situation créée par l'occupation de certains territoires par la Grèce et l'Etat serbe-croate-slovene et demandant l'intervention de la Société des Nations ; la question de Dantzig (la Pologne réclame notamment certaines mesures pour assurer l'exécution du traité) ; protestation allemande au sujet de détails d'application de l'occupation française de la Sarre ; amendements au Pacte (rapport préliminaire de la commission) ; rapports divers ; organisations techniques ; bureaux internationaux, etc.

COURRIER FRANÇAIS

(De notre correspond.)

PARIS, 23. — Depuis le milieu de la semaine dernière, la Chambre discute l'accord de Londres. Il est probable qu'elle finira par le voter et qu'elle approuvera ainsi la politique de M. Briand. Mais il ressort de ces débats que la France est bien décidée à ne plus faire aucune concession à ses alliés. Or, il apparaît de plus en plus clairement que l'Angleterre envisage certaines questions, la question allemande notamment, d'une toute autre façon que nous. Et il en résulte des frotements continuels qui nous donnent les plus vives inquiétudes pour l'avenir.

Il serait injuste de mettre sur le compte de M. Lloyd George seul, les incidents de ces derniers jours. M. Lloyd George est un impulsif, ses paroles dépassent parfois sa pensée et choquent même ses compatriotes, mais il n'en est pas moins vrai que la majorité du peuple anglais approuve au fond et partage sa manière de voir. Cela, j'ai pu le constater moi-même récemment au cours d'un bref séjour dans la capitale britannique. Pour l'Anglais, en effet, la guerre est bien finie. La Grande-Bretagne a eu ce qu'elle voulait. Une Allemagne sans marine n'est plus une menace pour elle et, étant satisfaite, elle ne comprend pas très bien que nous le soyons moins. Pour un peu, elle accuserait la France de brouiller les cartes et de s'opposer au rétablissement de la paix véritable. Cependant la France attend toujours les réparations qui lui sont dues et l'Allemagne reste pour elle une menace permanente. Dans ces conditions, l'entente avec nos alliés se fera évidemment de plus en plus difficilement.

Et la question se pose alors : que faut-il faire ? Jusqu'ici, nous avons fait à nos alliances toutes les concessions qui nous ont paru nécessaires à leur maintien. En face de l'Allemagne, toujours hostile, nous avons voulu maintenir à tout prix le front allié. Faut-il aujourd'hui renoncer à cette politique et faire nos affaires seuls, au risque de briser les alliances qui nous ont aidé à remporter la victoire ? Un de nos plus brillants orateurs parlementaires, M. Forgeot, semble être de cet avis. Il a prononcé l'autre jour un discours qui nous aurait pu résumer en parolant certaine parole célèbre : « La France fera da se. » La France, a-t-il dit, doit reprendre aujourd'hui sa liberté d'action. L'Amérique, signataire du traité de Versailles, ne l'a pas ratifié. La France peut bien, pour la défense de ses intérêts vitaux, refuser de ratifier les accords de Londres.

M. Forgeot n'a peut-être pas tort, mais une pareille décision ne saurait cependant être prise à la légère. Et la Chambre, qui avait largement applaudi ses critiques, et avait acclamé ses protestations contre les incartades de langage de M. Lloyd George, a paru hésitante devant ses conclusions. Elle hésite visiblement à faire un saut dans l'inconnu. Je crois que, cette fois-ci encore, elle approuvera la politique de conciliation pratiquée jusqu'à ce jour. Mais ce pourrait bien être la dernière fois.

M. P.

ETRANGER

Un assassinat en Alsace.

La « National Zeitung » communique que dans la nuit de dimanche à lundi deux jeunes gens de Neudorf ont poignardé un musicien qui rentrait tranquillement chez lui. Les assassins, qui s'étaient cachés dans une chambre se sont jetés sur lui et l'ont tué à coups de couteau. L'infortuné a été victime d'une erreur : les auteurs du crime voulaient attaquer un fonctionnaire de la police suisse. Ils ont été arrêtés.

Chez les électriciens. — A la suite de la grève des mécaniciens de l'usine d'énergie électrique de Greenwich, qui fournit le courant aux tramways de la municipalité de Londres, on remplaça les grévistes par des volontaires d'une part et par des mécaniciens et chauffeurs de la marine d'autre part. Le personnel travaillant a été invité à se prononcer sur l'opportunité d'une grève. Le résultat du vote ne sera connu que demain. Cependant, on croit savoir que la majorité des ouvriers se sont prononcés contre la grève.

SUISSE

Fondation Schiller. — Le conseil de surveillance de la Fondation Schiller a décidé dans son assemblée annuelle du 23 mai de verser les dotations suivantes aux poètes suisses : Francesco Chiesa, pour son œuvre « Calope », 3000 fr., Meinrad Lienert, pour sa collection de poèmes en dialecte « Schwelbelpyffli », 3000 fr., René Morax, pour sa création du théâtre du Jorat, 2000 fr.

Dons d'honneur : M. Fridolin Hofer, 4000 fr.; Mlle Eugénie Prader, 1000 fr.

Chez les menuisiers. — Après avoir entendu l'exposé du point de vue des deux parties, le tribunal d'arbitrage, siégeant à Zurich, a rendu sa sentence dans le conflit relatif aux salaires de la corporation des menuisiers suisses.

Après une longue discussion, le tribunal a décidé de rejeter l'initiative de l'Association des ouvriers sur bois réclamant une nouvelle augmentation de salaire de 20 centimes par heure comme n'étant pas fondée et d'approuver les contre-propositions présentées par les patrons, préconisant une réduction de 10 centimes par heure. Cette réduction entrera en vigueur quatre semaines après le prononcé de la sentence arbitrale. Les frais du jugement seront supportés à raison des trois quarts par les ouvriers et de un quart par les patrons.

BERNE, 23. — Dimanche vers midi, on a trouvé agonisante près de Montancy une jeune fille de 14 ans, la petite Louise Frossard, de la Montagne de Gléres. En rentrant de la messe, elle a été attaquée par un Espagnol et blessée de deux coups de revolver. Elle est morte pendant qu'on la transportait chez ses parents. La pauvre enfant a été violée et son meurtrier, Antoine Mercadier, qui habitait à Montancy depuis la guerre, a été arrêté lundi matin à Gléres.

Un violent orage accompagné de chute de grêle s'est abattue dimanche après-midi de Thounne à Hurnibach. A Hofstetten, la ligne de la rive droite du lac de Thounne a été inondée et le trafic a été arrêté pendant quelque temps. Les pompiers ont été appelés. La grêle a commis à certains endroits des dommages importants aux cultures.

Le 7 mai dernier, vers 11 heures du soir, à Haslen, un incendie détruisait l'immeuble appartenant à M. Jacob Raess, maître boucher. Dès le début, les constatations faites permirent de dire que l'incendie était dû à la malveillance. Le 10 mai, le frère du sinistré, Jean-Ulrich Raess, était mis en état d'arrestation. Après avoir longtemps protesté de son innocence, il vient de faire des aveux complets.

SAINT-GALL. — L'impôt sur les divertissements a fourni, à la ville de Saint-Gall, durant l'année 1920, la somme de 115,000 francs.

GENÈVE. — Samedi soir, vers 18 heures, trois jeunes gens, Marcel Salansonnet, âgé de 16 ans, Alphonse Chuard, Mlle Martha Lavorel, tous deux âgés de 15 ans, étaient montés sur une péniche à rames, dans l'intention de faire une promenade sur le lac. Arrivés à deux cents mètres au large de la Belotte, une vague renversa l'embarcation. Les trois jeunes occupants de la péniche nagèrent pendant quelques instants, tout en poussant des cris de détresse, qui furent entendus par des pêcheurs des environs, qui se portèrent à leur secours. A leur arrivée, le jeune Chuard et Mlle Lavorel avaient réussi à se cramponner au bateau qu'ils parvinrent à remettre sur sa quai. Les deux naufragés furent hissés à bord et ramenés à la Belotte, où ils reçurent les premiers soins. Ils furent ensuite conduits à la Policlinique, et, de là, à leurs domiciles respectifs.

Quant à Salansonnet, victime d'une congestion, il avait coulé à pic sous les yeux de ses deux compagnons, qui ne purent lui porter secours. Jusqu'ici son corps n'a pas été retrouvé.

CANTON

Fête de chant et de musique. — D'un de nos correspondants :

Dimanche a eu lieu, à Arvernier, la XVIIème fête régionale des chanteurs et musiciens du district de Boudry.

A 13 h. 45, un long cortège composé des 23 sociétés participantes, descendait les rues du vieux village. Les meilleures des chœurs mixtes, marchant d'un pas bien décidé devant leurs collègues du sexe galant, donnaient un petit air de naïveté fraîche et toute printanière à cet heureux cortège.

Ce fut ensuite, sur l'emplacement du bord du lac, la fête proprement dite qui se déroula. Les sociétés d'Arvernier marquèrent leur contentement d'accueillir les sœurs du district en exécutant avec une louable application quelques morceaux, qui devaient souhaiter la bienvenue. Puis, un représentant des autorités communales prononça un bref et cependant très aimable discours de réception.

Un programme intéressant, varié, mais surtout très chargé — il comportait 21 numéros — fut, durant environ trois heures, écouté et applaudi par un public nombreux, attentif et, en définitive, très sympathique.

Nous ne pouvons songer à entrer dans le détail. Les chœurs mixtes parfois bien gracieux et les chœurs d'hommes, si indubitablement majestueux, alternaient avec les fanfares aux sons clairs et drus. Les différentes sociétés de La Béroche, Bevaix, Cortaillod, Boudry, Rochefort, Bôle, Colombier, Corcelles et Pesoux, s'exécutèrent selon leurs capacités, de façon plus ou moins brillante, en des morceaux choisis plus ou moins judicieusement.

Nous nous bornerons à relever ce qui, à notre sens, fut le meilleur de ce concert. Le Chœur mixte de Saint-Aubin, dirigé par M. Ed. Porret, a donné une interprétation joliment étudiée et fine des « Fleurs de mai », de Mendelssohn-Bartholdi ; « Les saltimbanques » de Ganne furent rendus avec sûreté et goût par la Musique militaire de Colombier, sous la direction de M. A. Miville.

A la fin de l'après-midi, les chœurs mixtes réunis ont donné une mélodie polonaise : « Chant de printemps », dont l'exécution ne fut pas très heureuse ; mais soyons indulgents, car après cette bonne matinée de travail, les choristes devaient se trouver quelque peu las.

Vers 18 h. 3/4, chanteurs et musiciens quittèrent, pour la plupart, le doux rivage qui, gentiment, les avait accueillis pour un jour. Le rivage est l'un des endroits de la terre où des mois tels que : nostalgie, patrie, amour, dont nos musiciens nous ont bercés dimanche, résonnent idéalement.

Cyclisme. — Le 8ème championnat de Zurich sur route (100 km.) s'est couru dimanche. L'élement romand fut très bien représenté et le victoire brillamment remportée par les Maffeo, Bani, Collé et Martinet. Il n'y a pas eu d'incident et 19 coureurs se sont présentés à l'arrivée. Le classement s'établit comme suit : 1. Maffeo R. (Genève), 3 h. 18' 25" 1/2. — 2. Bani Aug. (Genève). — 3. Dätwyler A. (Frauenfeld). — 4. Strasser E. (Rheinfelden). — 5. Collé H. (Genève). — 6. Martinet Ch. (Genève). 7. Leresche L. (Genève). — 8. Martinet J. (Genève). — Amateurs seniors : F. Léonard Victor, 3 h. 8, 31". — 2. Eichenberger Otto.

A l'étranger : Bordeaux-Paris (27ème année) 500 km. 1. Christophe J., 22 h. 20' 43". — 2. Alavoine. 3. Thys Ph. — Au vélodrome Sempione-Milan, nos compatriotes Kaufmann E. et Suter Henri ont remporté de beaux succès contre Spears, Verri et Messori. A Amsterdam, le stayer suisse Suter Paul triompha des « as » Blekremolen et Dickentmann (Hollandais).

Coiffure. — Il restait à élire 6 membres du Conseil général : Deux listes étaient en présence, liste libérale portant 4 candidats et une

Voir la suite des nouvelles à la page suivante.

AVIS TARDIFS

On vendra Jeudi sur la place du marché, près de la fontaine, Palées, Perches, Blancs, Cabilland, Colin à prix avantageux.

Etat civil de Neuchâtel

Naissances

- 15. Gustave-Arnold, à Benjamin-Ernest Colomb, agriculteur, à Pesoux, et à Marie-Eliane née Bertholet.
- 16. Marie-Louise-Betty, à Séraphin-Henri Guillet, horloger, à Villers-le-Lac, et à Jeanne-Marguerite née Aeschlimann.
- 16. Jean-Louis, aux mêmes.
- 17. Emmanuel-Ernest, à Emmanuel Bard, tailleur, et à Magdalena née Wyssmuller.
- 17. Arlette-May, à Charles-Adolphe Suter, fonctionnaire postal, et à Rosa née Merki.
- 17. Marguerite, à Christian Lischer, sous-chef de dépôt au R. V. T., à Saint-Sulpice, et à Maria née Fischer.
- 18. Georgette-Andrée, à Jean-Octave Muller, mécanicien, aux Geneveys-sur-Coffrane, et à Clémence née Cousin.
- 18. Eric-Edmond, à Edmond Moser, peintre-décorateur, et à Alice-Marguerite née Baudin.
- 19. Gérard-Edouard, à Paul-Edouard Tissot, horloger, à Saint-Imier, et à Hélène-Léopoldine née Wilchli.
- 19. Paul-Emile, à Ferdinand-Albert Digier, mécanicien, au Locle, et à Hedwig-Heima née Gerstli.
- 20. Jeanne-Marie, à Adrien-Victor Waite, architecte, et à Marie-Antoinette née Fontana.
- 20. Maurice-Arthur, à Otto-Alexandre Klöti, polisseur de meubles, à Chézard, et à Berthe-Hedwig née Etienne.
- 22. Roger-Armand, à Armand Schindler, mécanicien, et à Floris-Lucia née Gigandet.
- 22. Serge-René, à Georges-René Eggli, commis postal décédé, et à Germaine-Marguerite née Senn.
- 23. Liliane-Irène, à Charles-Albert Stauffer, horloger, aux Ponts-de-Martel, et à Angèle-Ide née Etter.

Partie financière

Bourse de Neuchâtel, du mardi 24 mai 1921

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. m = prix moyen entre l'offre et la demande. d = demande. | = offre.

Actions	Obligations
Banq. Nationale. 450.-	Etat de Neuch. 50/100. 86.-
Soc. de Banque S. 348.50	» 40/100. 74.50
Credit suisse. 532.50	» 30/100. 64.50
Dubied. 475.-	Com. d. Neuch. 50/100. 75.-
Credit foncier. 355.-	» 40/100. 68.-
La Neuchâteloise. 450.-	» 30/100. 62.50
Cab. el. Cortaill. 1000.-	Ch. d. Fonds 50/100
» Lyon. 40.-	» 40/100. 40.-
Etah. Perrenoud. 40.-	» 30/100. 30.-
Papet. Serrières. 40.-	» 20/100. 20.-
Tram. Neuch. ord. 380.-	Locle. 50/100. 40.-
» priv. 40.-	» 40/100. 40.-
Neuch.-Cham. 40.-	» 30/100. 30.-
Immeub. Chanton. 40.-	Créd. f. Neuch. 40/100. 80.-
» Sandoz-Trav. 40.-	Pap. Serrières. 60/100. 90.-
» Sallé d. Conf. 40.-	Tram. Neuch. 40/100. 85.-
» Sallé d. Conc. 40.-	S. a. P. Girod 60/100. 80.-
Soc. el. P. Girod. 40.-	Pat. h. Doux 40/100. 40.-
Pâte bois Doux. 1300.-	Bras. Cardinal. 40/100. 40.-

Taux d'escompte : Banq. Nat. 4 1/2 %. Banq. Cant. 4 1/2 %

Bourse de Genève, du 24 mai 1921

Actions	Obligations
Banq. Nat. Suisse 425.-	4 1/2 % Fed. VI emp. 100.-
Soc. de Banq. S. 547.-	» VIII » 440.-
Comp. d'Econom. 535.50	» IX » 440.-
Credit suisse. 530.-	3 1/2 % Ch. fed. A. K. 654.50
Union fin. genev. 245.-	3 1/2 % Différé. 290.25
Ind. genev. d. gaz. 245.-	4 1/2 % Genev. 1899. 648.-
Gar. Marseille. 40.-	4 1/2 % Genev. 1893. 648.-
Eco-Suisse elect. 130.-	Japonais 115.40
Electro Girod. 40.-	Serbe 40.-
Mines Bor priv. 290.-	» 4 1/2 % 1910. 500. 438.-
» ord. 40.-	» 4 1/2 % Lausanne. 387.-
Gais, parts. 40.-	Cham. Fco-Suisse 318.50
Chocol. P.-C.-K. 240.-	Jura-Simp. 31/100. 29.-
Nestlé. 690.-	Ambar anc. 30/100. 29.-
Cantoh. S. fin. 40.-	Cr. l. Vaud. 50/100. 40.-
Sipel. 40.-	S. fin. Fr. Sül. 40/100. 40.-
Centr. charb. ord. 40.-	Bq. hyp. Sül. 40/100. 40.-

Liste radicale-socialiste portant 5 candidats.
 La liste libérale passe à une grande majorité. Sont élus : Jacot Edgar, 64 voix ; Grebillat Fernand, 63 ; Perregaux-Dielf Numa, 62 ; Farrer F., 58 ; et deux radicaux, soit Galley Fritz, 40 et Hirschy Alfred, 39. Ce dernier est sorti au tirage au sort, car il y avait 3 candidats à 39 voix. Obtiennent des voix : Oppliger Alde, rad., 39 ; Grundmann Ernest, soc., 39, et Perrin Auguste, rad., 37. Le Conseil général comptera donc 10 libéraux et 5 radicaux.

Cernier (corr.). — Lundi soir, le nouveau Conseil général de Cernier, issu du dernier scrutin, se réunissait pour procéder à la nomination de son bureau et des diverses commissions ; 28 membres étaient présents et 3 absents, dont 2 pour cause de maladie.

Le bureau provisoire est composé du doyen d'âge comme président, tandis que les plus jeunes font l'office de secrétaire et questeurs. Le bureau définitif est élu comme suit : président : M. Alfred Gruber ; vice-président : Paul Matthey ; secrétaire : Jules Giroud ; questeurs : Maurice Soguel et Albert Huber.

Après les souhaits d'usage du président, il est procédé à l'élection du Conseil communal. Les 5 membres sortants, soit MM. Charles Wuthier, Henri Perrey, Abram Soguel, J.-U. Debély et Ernest Bille, sont réélus par 27, 26, 25, 25 et 25 voix.

Pour la commission scolaire, sont réélus MM. Charles Wuthier par 26 voix, Soguel André, Soguel Abram, Bille Ernest, Ganguin Jean, Jeanperret Charles par 22 voix, Jean Clerc par 21 voix, Debély J.-U. par 19 voix, Perrey Henri par 17 voix, Bolle Adrien par 16 voix et Thalman Ed. par 13 voix.

La commission de salubrité publique est réélue par 22 voix. En font partie, MM. C. Wuthier, Georges Perrenod, Abram Soguel, J.-U. Debély et Léon Rochat.

Il en est de même pour les 2 délégués à l'Hôpital de Landeueux, soit MM. Arnold Châtelain et Maurice Veillon, qui obtiennent l'unanimité des suffrages, soit 23.

Au sujet du règlement général de commune, M. André Soguel demande qu'il soit revu et mis au point. Ce règlement date de 80 ans et a subi diverses modifications. Le Conseil communal s'en occupera et présentera ses propositions dans une prochaine séance.

Sur la demande de M. C. Jeanneret, le président du Conseil communal donne des renseignements sur les attributions de la commission de salubrité publique et sur son activité pendant son mandat.

M. Ernest Schneeburger demande que la visite des domaines de la commune par le Conseil général ne soit pas oubliée. Le Conseil communal étudiera la chose et pense que cette visite pourra se faire au cours de l'année. MM. Matthey et Soguel attirent l'attention du Conseil communal sur la circulation des cycles et automobiles dans les rues du village qui est en contradiction avec les règlements édictés. Aux heures de sortie de fabriques, en particulier, elle présente des dangers que l'autorité a le devoir d'éviter. Le Conseil communal prend note de cette réclamation, approuvée par la plupart des membres du Conseil général et demande sera faite à l'autorité compétente (autorités cantonales) de mettre en contravention tous les excès de vitesse.

Flourier. — Notre population, dit le Courrier du Val-de-Travers, était douloureusement surprise, vendredi matin, en apprenant la mort du bon citoyen que fut Paul Rochat. Tous ceux qui l'ont connu, et surtout dans l'intimité, se souviendront de cet ami au cœur généreux, toujours actif et dévoué, aussi bien dans ses relations personnelles que pour les affaires publiques. Après une carrière mouvementée, il quitte cette vallée de larmes, dans sa 52me année, avec la satisfaction d'avoir accompli son devoir.

Parti très jeune pour le Transvaal, où il séjourna quelques années, il revint au pays après la guerre des Boers, et entra en 1908 à la rédaction du Courrier du Val-de-Travers, où il exerça son activité jusqu'à la fin. N'ayant pas fait d'études spéciales, mais doué d'une intelligence supérieure et d'une grande faculté d'assimilation, il remplit avec zèle et distinction différentes fonctions publiques.

Il fit partie du Conseil général, de la commission scolaire et de différentes sociétés locales, où l'on aimait sa parole originale, incisive, mais toujours amicale et bienveillante. Il fut bon camarade, bon époux, bon père et il emporta les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Qu'il repose en paix !

NEUCHÂTEL

Conseil communal. — Dans sa séance d'hier, le Conseil communal a procédé à une nouvelle répartition des diocèses :

Présidence et secrétariat : M. Ferdinand Porchat (suppléant : M. Max Reutter). Assistance publique et hôpitaux : M. Ferdinand Porchat (M. E. Doutebande). Services industriels : M. Emmanuel Borel (M. J. Wenger). Finances, forêts et domaines : M. Max Reutter (M. Emmanuel Borel). Travaux publics et bâtiments, police du feu et des constructions : M. E. Doutebande (M. Max Reutter). Police, instruction publique et cultes, bibliothèque et musées : M. Jean Wenger (M. Ferd. Porchat).

Conseil général. — Le Conseil communal a proclamé élu membre du Conseil général, M. Julien Dubois, 1er suppléant de la liste socialiste, en remplacement de M. Jean Wenger, nommé conseiller communal.

A la Rotonde. — L'héritier gouverne le monde en maîtresse absolue ; tels parents, tels enfants ; et, en particulier, un père vif engendrera un fils vif ; malgré tout, la famille est le fondement de la société ; tel est le sujet de « La chaste Suzanne », l'opérette de Jean Gilbert que la troupe de Genève a donnée hier soir. Il faut y ajouter d'autres proverbes, paradoxes et apophtegmes — dans le genre de ceux-ci : Ne vous fiez pas aux apparences. La vertu n'est point ce qu'un vain peuple pense —, une satire des académiciens, un résumé de « Chantecler » dont, pour parler comme Rabelais, Rostand « eust été esbahi ». Si certaines personnes orientent au scandale de ce qu'on ose toucher d'un doigt si triviale des problèmes si graves, nous leur répondrons que l'exagération n'est jamais dangereuse et qu'on peut rire d'autant plus fort à l'ouïe de « La chaste Suzanne » qu'on sent la charge et la plaisanterie avec plus d'insistance.

C'est ce dont ne s'est pas fait faute le nombreux public adulte — puisque, ainsi que le programme l'indique, la pièce n'est pas pour les jeunes filles — qui s'était donné rendez-vous à la Rotonde. Il faut dire que le brio et l'homogénéité de la troupe ajoutèrent beaucoup à ce vaudeville en musique, une musique vive et entraînant sans plus. Les acteurs habituels sont connus, nous n'en parlerons pas faute de place. Mais il convient de dire quelques mots de Mlle Laeti Stany, première chanteuse, qui faisait ses débuts sur notre scène, à la place de Mme Georgette Hilbert, toujours malade. Mlle Stany a fort bien dessiné une Suzanne à deux faces : chaste devant le monde, tellement qu'elle obtient un prix de vertu, et ardente à ses heures. Sa voix est agréable, bien que son timbre paraîtrait à être un peu moins métallique. Quant

à son accent slave, qui ne manque pas de charme, il s'allègera sûrement chaque jour. Au reste, elle a conquis d'emblée notre public, qui lui a fait un accueil très chaleureux ; mais les applaudissements allaient aussi à la troupe tout entière, qui nous a fait passer des heures de détente bienvenues. R.-O. F.

N. B. — Ce soir, dernière représentation de « La chaste Suzanne ». Vendredi, « La veuve joyeuse ».

Amies de la jeune fille

La première séance de la VIIème conférence internationale des Amies de la jeune fille a eu lieu mardi matin dans la grande salle des Conférences.

L'assemblée, à laquelle assistaient 200 personnes environ, dont une cinquantaine de déléguées officielles, était présidée par Mme Stüder-Steinhäuslein, présidente internationale. La séance débute par un culte de M. S. Robert, pasteur, sur ce texte : Nous sommes ouvriers avec Dieu.

Après avoir souhaité la bienvenue aux déléguées, Mme Stüder a rappelé le souvenir de Mlle Anna de Perrot, fondatrice de l'œuvre, de Mlle Sarah Monod, de Mrs Stritton, de Mlle Blanc et de Mme de Tscharnar. Elle rend hommage à l'activité et au dévouement de Mlle Esther Richard, présidente pendant les années si difficiles que nous venons de traverser.

Mme Stüder donne connaissance des changements survenus dans les présidences des branches italienne, hollandaise et suisse. Elle enregistre avec regrets la sortie de l'Union de la branche anglaise qui a été englobée par la Y. W. C. A., mais ajoute qu'un groupe d'Amies anglaises restera fidèle à notre œuvre. Elle salue par contre avec plaisir la fondation de deux branches nouvelles, celles de Danemark et de Belgique.

Le principal objet à l'ordre du jour est la transformation de l'Union internationale des Amies de la jeune fille, en une Fédération des Unions nationales des Amies de la jeune fille.

Mme Stüder expose les raisons de ce changement, nécessité par des difficultés survenues au cours de la guerre.

A la demande de la France, le bureau central proposa au conseil de 1920 de donner une plus grande autonomie à chaque branche de l'Union et de former des Unions nationales autonomes, groupées en une Fédération.

Ces propositions du conseil sont acceptées à l'unanimité. Il en est de même des modifications, nécessitées par ce changement, apportées à la constitution.

La caissière du bureau central, Mme Attinger-Lardy, termine cette première séance en lisant son rapport financier. L'Union ne peut travailler sans argent et a besoin plus que jamais de la générosité de tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre d'utilité publique au premier chef.

La séance de l'après-midi, sous la présidence de Mlle A. Humbert, débute par la lecture du nouveau règlement de la Fédération.

Mlle Noerbel, présidente de l'Union nationale italienne, présente un intéressant travail sur les bureaux de placement, leur organisation et leur développement. Elle exprime le vœu que ces bureaux travaillent d'une manière plus conforme aux exigences de la vie moderne, qu'ils unifient leur organisation et qu'ils s'occupent de toutes les catégories de jeunes filles.

Mme Davaine, présidente de l'Union nationale française, expose un projet pour la protection des émigrantes, infiniment plus exposées que les jeunes filles qui restent en Europe. Ce projet ne put être exécuté à cause de la guerre. Il fut repris avec la collaboration de deux jeunes Américaines et organisé au point de vue international. Les jeunes filles quittant actuellement les ports du Havre, de Marseille et de La Rochelle peuvent compter sur une protection assurée.

Mlle Sem, représentante de l'Union nationale allemande, lit un rapport sur l'activité de l'Union dans son pays durant ces dernières années. Il y a actuellement 43 homes en Allemagne et 27 bureaux de placement. Les œuvres des garçons se sont occupées des réfugiés, des grands blessés, des transports d'enfants. Les bureaux d'information pour émigrantes ont un travail toujours plus considérable. Les œuvres de l'Union en Allemagne ont été fortement entravées par la guerre.

Après un thé réconfortant, servi avec entrain et rapidité, l'assemblée entend un rapport de Mme Imboden, doctoresse en médecine, de St-Gall, sur ce sujet : « Nous ne sommes maîtres ni de la vie ni de la mort ». Elle traite avec infiniment de compétence le sujet délicat entre tous de l'avortement ; de ses conséquences fatales et du devoir qu'ont les Amies de la jeune fille de ne pas se désintéresser de cette question vitale pour le pays. Elles pourraient y remédier en s'intéressant de près aux jeunes filles des milieux ouvriers, qui ont besoin souvent de conseils et d'aide matérielle dans leur vie difficile.

Mme Kühnel, déléguée du Danemark, lit le rapport de l'œuvre dans ce pays, où le travail se poursuit normalement et se développe d'une façon réjouissante.

Le soir, M. Alexandre Morel, pasteur à Berne, parla avec un chaleur et un enthousiasme communicatifs de « l'Aube nouvelle » que l'œuvre des Amies de la jeune fille doit contribuer à faire lever sur notre monde souffrant et bouleversé.

Puis, s'adressant aux déléguées réunies devant lui, l'orateur revient aux origines de l'œuvre et rappelle le souvenir de celle qui en fut l'initiatrice, Joséphine Butler, cette Jeanne d'Arc du monde moral, qui, par tous les actes de sa noble vie, fut une lumière dont Dieu se servit pour illuminer et sauver tant de pauvres vies.

POLITIQUE

Chambre française

M. Briand répond

PARIS, 24 (Havas). — La séance s'ouvre devant une salle comble.

M. Briand, président du conseil, prend aussitôt la parole. Il comprend l'émotion qui s'est emparée du pays en face des événements de Haute-Silésie.

Ce qu'il convient surtout d'affirmer, dit-il, c'est que la France a voulu l'exécution du traité (Applaudissements). A aucun moment, la France n'a eu l'intention de donner à la Pologne des territoires qui devaient revenir à l'Allemagne. Sur ce point, M. Briand est parfaitement d'accord avec le Premier britannique : Le traité doit être exécuté loyalement (Applaudissements).

Après une guerre comme celle-ci, continue M. Briand, après tant de difficultés vaincues en commun, si l'Entente devait mourir misérablement, sur une difficulté comme celle-ci, c'est qu'on y mettrait de la bonne volonté, c'est qu'on n'aurait pas le désir de la maintenir. Ce n'est pas la pensée de la France (Applaudissements).

M. Briand rappelle que les points de vue britannique et français semblaient si éloignés

qu'il serait impossible de les rapprocher. M. Lloyd George déclara alors qu'il ne voulait pas être l'homme d'Etat qui aurait su la conscience d'avoir préparé un acte aussi grave. Eh bien, dit M. Briand, quand on a le sentiment de la gravité d'un tel événement, je suis certain qu'on fera tout pour ne pas le provoquer. Nous demandons, nous, que le traité joue loyalement.

M. Briand montre les difficultés de la tâche de la France en Pologne. « Fallait-il, dit-il, couvrir les champs de Silésie de torrents de sang en abondant avec tanks et mitrailleuses les 80,000 Polonais insurgés ? La France, avec ses 12,000 hommes, alla au plus pressé. Elle protégea dans les centres les vies et les biens des Allemands menacés. Elle a fait largement sa part. L'ordre a été rétabli, tout le monde doit être satisfait (Applaudissements).

Le gouvernement de Varsovie, de son côté, prit les mesures qui lui étaient demandées. D'autre part, les paroles de M. Lloyd George, mal interprétées, mal transmises, laissèrent croire à la presse allemande et aux milieux pangermanistes qu'il y avait là une sorte d'invitation à l'Allemagne de faire directement elle-même une opération en Haute-Silésie, en y faisant amener la Reichswehr.

L'avisement de l'Allemagne

M. Briand poursuit : Je sais déjà que des dispositions de cette nature étaient prises. En l'absence du parlement, je fis une déclaration publique, faisant connaître à l'Allemagne que, si elle agissait ainsi, elle ferait naître des événements redoutables. Le gouvernement allemand comprit et les journaux allemands les plus excités observèrent une certaine retenue.

J'ai vu l'ambassadeur d'Allemagne de venir me voir. Je lui dis tout ce qu'il y avait de grave dans une telle situation et que si, dans le plus bref délai, les bandes allemandes n'étaient pas désarmées, les auteurs des enrôlements pas poursuivis, le code allemand pas appliqué, si la frontière n'était pas fermée, la situation pourrait devenir périlleuse.

Ce matin, le gouvernement allemand a fait connaître que toutes ces mesures étaient ordonnées et que les journaux excitateurs seraient poursuivis.

On dira, poursuit M. Briand, que ce sont là des paroles. Depuis deux ans, en effet, nous avons reçu trop de paroles qui n'ont pas été tenues, mais aujourd'hui, voilà, en toute loyauté, ce que je pense :

Je pense que M. Wirth, qui s'appuie sur une majorité du Reichstag différente de celle d'hier, a fait preuve jusqu'à présent d'une grande franchise et d'une grande loyauté, non seulement il a pris des engagements, mais il a commencé à les exécuter. Je veux dire une chose pour qu'à la fin du présent débat vous puissiez vous prononcer sans malentendu : la France a la force qui lui permet la confiance et lui ordonne le sang-froid. (Vifs applaudissements.)

Pas d'isolement

La Chambre se prononcera entre deux politiques. Le président fait remarquer aux partisans de la politique isolée de la France qu'ils trouveront, s'ils prennent le pouvoir, à pied d'œuvre tous les matériaux nécessaires. Deux cent mille hommes sont devant la Ruhr qui, en huit heures, peut être occupée.

M. Briand se demande ce qui serait arrivé si, au lieu d'apporter la transaction de Londres, il était revenu en disant : Nous sommes isolés. Au bout de huit jours, de quinze jours au plus, vous me l'auriez reproché, s'écrie le président, qu'il ajoute : « Messieurs, descendez dans vos consciences ! » (Vifs applaudissements.)

Je rentre avec le ridicule de n'avoir pas porté la main jusqu'au jour où j'avais promis. Mais je l'ai mise assez près pour espérer l'estime.

C'est depuis que nos petits soldats sont en armes que tout a pris une autre allure. (Applaudissements.)

La France n'a pas le droit d'oublier que l'Angleterre se leva en 1914 pour s'unir aux côtés de la France et que les Américains, pour rester fidèles à leur idéal, traversèrent les mers pour apporter le secours de leur armée.

Nous devons, sans défaillance, travailler à maintenir cette magnifique union dans le monde. Il ne faut pas le faire seulement dans l'intérêt de la France. Le peuple britannique a les mêmes intérêts que nous et il n'y a plus un peuple qui puisse vivre isolé. (Applaudissements.)

Cette politique, je l'ai pratiquée. Elle n'est pas exclusive de fermeté, mais il y a des fermetés calmes, il y a des fermetés qui s'affolent et rourent. Tant que je serai à la tête du gouvernement, je ne renoncerai pas à cette politique de fermeté et de modération. (Vifs applaudissements.)

A la reprise de la séance, M. Vincent Auriol analyse les clauses financières du traité de Versailles et demande qu'on facilite la tâche du gouvernement allemand actuel qui a reconnu qu'il devait reconstruire ce que ses armées avaient détruit.

La suite du débat est renvoyée à mercredi après midi et la séance levée à 18 h. 50.

La mort de M. Gustave Muller

(De notre correspondant de Berne.)

Ce que c'est de nous ! M. Gustave Muller, vice-président du Conseil national, est mort cet après-midi des suites de la chute qu'il avait faite samedi en pleine ville, dans le chemin, à dire vrai très abrupt, qui conduit de l'affreux cube dénommé Musée des Beaux-Arts, jusqu'aux bords de l'Aar, au paisible restaurant du Schwelmenmätteli.

Que s'est-il passé ? Simple faux pas ? Défaillance subite ? Attaque cérébrale ? On ne le saura jamais. Le malheureux a été retrouvé sans connaissance, avec une main fracassée et des lésions de la colonne vertébrale. On l'a transporté chez lui. De là, jugeant son état très grave, la faculté l'a envoyé à la clinique Salem. Et c'est là qu'il est mort sans, dit-on, avoir repris sa lucidité.

Avant même qu'il eût rendu le dernier soupir, les journaux socialistes l'enterraient déjà, les uns avec émotion, les autres avec sécheresse. La « Tagwacht », par exemple, sous le titre de « Au lit de mort », annonçait avec désinvolture : « Il faut le considérer comme perdu, sa mort n'est plus qu'une question d'heures. On voit que la fin approche rapidement. »

C'est net et précis, et ce n'est pas d'une sentimentalité exagérée. Et ça fait plaisir à la famille.

Gustave Muller fut un socialiste ardent et convaincu, mais que son parti finit par dépasser et qui, depuis quelques années, finissait, sans avoir rien modifié de ses convictions, par faire figure de réactionnaire. Il faut dire que M. Gustave Muller, socialiste d'idées, était extrêmement bourgeois d'allures et d'éducation. Né en 1860, il avait fait ses études de droit et son notariat, qu'il utilisa pour entrer en cette qualité à la Banque populaire, où il resta jusqu'en 1891. Il la quitta pour entrer avec le titre de secrétaire-adjoint au département des postes et chemins de fer. A ce moment, le démon de la politique le prit en croupe et le conduisit au siège de conseiller municipal, directeur des finances, où il resta jusqu'en 1920, moment où, après avoir fait de son mieux pour conjurer l'orage qu'il dire des journaux bour-

geois il avait amassé par son imprudente générosité envers les fonctionnaires, il passa la main à M. Guggisberg, tout en refusant de se laisser reporter au fauteuil de président (maire) de la ville.

Au Parlement, M. Gustave Muller entra en 1911 et se distingua par sa parole précise et sèche et par la netteté de ses idées. Son élection au fauteuil de vice-président, l'année dernière, n'avait guère été disputée, car il était le type même du député intégral, correct, sachant dire ce qu'il voulait dire et non pas autre chose. Il était par surcroît un parfait galant homme, bien que d'un abord quelque peu distant et froid, et on le respectait dans tous les milieux. Au militaire, M. Muller avait, si nous ne faisons erreur, le grade de lieutenant-colonel d'artillerie.

Sa mort causera au parti socialiste une perte plus grande que certains ne l'imaginent, car l'influence de ce très honnête homme était considérable. R. E.

Nouvelles restrictions

Lorsque, lors de la dernière session, on convia les Chambres à autoriser le Conseil fédéral à promulguer des restrictions à l'importation, il était bien vu, bien entendu, bien convenu que ce ne serait que dans les cas de nécessité absolue et impérieuse que l'on recourrait à ces mesures discutées. Ces cas de nécessité impérieuse semblent s'être multipliés de façon singulière. Preuve en soit la matinée d'hier. Car tandis que dans une salle la commission du Conseil national siégeait pour approuver sans discussion les restrictions frappant les articles de tonnellerie et boissellerie, meubles de bois, meubles et articles de vannerie, produits de l'industrie du papier, bouteilles, produits demi-fabriqués de la branche métallurgique, certaines marchandises de fer, articles en métaux précieux, automobiles, pianos, vins, et n'émettait quelques timides remarques que pour les chaussures, le Conseil fédéral, dans une autre salle, donnait l'essor à un nouvel arrêté, entrant en vigueur le 28 mai, et frappant les articles de cuir, la parqueterie, les pincesaux, les limes, les râpes, les articles de cuivre ou garnis de cuivre, les articles de voyage, les boutons et une douzaine au moins d'espèces de machines agricoles.

La liste finit, quoi qu'on en ait dit, par être longue et inquiétante.

Cependant la commission a consenti à donner raison au socialiste Huggler qui, fort sensément, demandait qu'avant d'accorder à tort et à travers les restrictions demandées par les industriels nationaux, on examinât soigneusement la question au Conseil fédéral et qu'on prit la peine de renseigner la population.

R. E.

Le pendule

Folie ou mauvaise foi, — ce ne peut être que l'une ou l'autre qui se dérobe sous l'ordre du jour adopté à Thouras par le congrès des cheminots du réseau d'Etat français. Par 11,908 voix contre 10,773 données à la motion des majoritaires, les extrémistes ont prééré la motion Monmousseau.

Cette résolution se prononce pour la lutte de classe et déclare qu'il ne peut y avoir de libération possible pour le prolétariat < que dans les formes d'une action directe présentée en bloc par la révolution russe, en dehors de laquelle aucune révolution ne peut aboutir. »

L'humanité vient d'assister à la plus effroyable leçon de choses que puissent donner le désordre et le crime triomphants. Tandis qu'il y a moins d'une année encore certains socialistes et syndicalistes de l'Europe occidentale affectaient de mettre en doute les horreurs du régime soviétique, l'accumulation des preuves les oblige aujourd'hui à reconnaître que les prolétaires se trouvent aussi mal que les bourgeois des expériences imposées à la Russie par Lénine, Trotzky et le reste de la bande.

Le grand soir a abouti à une interminable nuit au cours de laquelle une infime minorité fait bombance en pillant, affamant ou massacrant un peuple inimmuable et courbé sous la tyrannie bolchéviste d'aujourd'hui tout comme il le fut sous la tyrannie tsariste de naguère.

Et c'est l'exemple proposé par les extrémistes à l'imitation du prolétariat des autres pays ! Et il se trouve une majorité pour y applaudir ! Les hommes ont une stupéfiante faculté d'oubli. On les voit se porter de droite à gauche, puis de gauche à droite, avec la machinale régularité du pendule et sans plus savoir pourquoi que le pendule. Quand Pascal disait que l'homme était un roseau pensant, il généralisait. Et copieusement.

La résolution Monmousseau n'envisage pas seulement l'avenir. Elle recommande, pour le présent, la grève perlée par l'application des règlements en vue d'obtenir la réintégration des révoqués et le respect du statut du personnel.

Pourquoi des cheminots ont-ils été révoqués ? Pour avoir violé leurs devoirs professionnels. Mais se moquer d'une entreprise qui vous fait vivre, ce n'est rien ; où ça devient grave, c'est si l'on en est puni. Cela, c'est insupportable.

Evidemment, quand il s'agit d'un syndicat, le point de vue change. Qu'il prenne à un syndiqué la fantaisie de ne plus observer le règlement du syndicat, il sera expulsé de celui-ci. Seulement, alors, ce sera tant pis pour lui : on aura bien fait de le flanquer à la porte.

Quant au statut du personnel ferroviaire, il est digne de tout respect. Celui-là, il ne faut pas y toucher. Libre aux extrémistes de mettre le monde en marmelade par le bouleversement du statut social, de travailler à l'avènement du grand soir russe par la grève générale et le sabotage des services publics, même par la guerre civile. Pourquoi pas ? Mais s'attaquer au statut du personnel, ça n'est plus du jeu.

Quelqu'un a dit un jour : « Ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse, il ne faut pas non plus le faire aux autres. » Le mal n'a pas disparu pour autant, mais on en pouvait faire honte à ses auteurs. Ce sentiment de honte, des gens s'efforcent de l'abolir et, plus tard, — comme il arrive toujours un moment où le besoin de se justifier s'impose — sur les ruines accumulées par eux, ils s'écrieront : « C'est la guerre ! »

On a déjà entendu cette parole-là. Elle n'est pas décisive. F.-L. S.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Une démarche à Londres

LONDRES, 25 (Havas). — Le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, a fait une visite à lord Curzon.

L'ambassadeur a insisté sur les points qui sont exposés dans la note envoyée le samedi 21 mai, et sur le contenu de celle qu'il a fait parvenir mardi matin à lord Curzon, c'est-à-dire sur la nécessité d'obtenir du gouvernement allemand la fermeture de la Haute-Silésie, l'avance de fonds et l'état de siège de la Haute-Silésie, ainsi que sur l'appui de lord

d'Abernon et de M. Charles Laurent.

Lord Curzon a répondu que lord d'Abernon avait reçu les instructions pour faire toutes les démarches utiles dans le sens indiqué par l'ambassadeur de France et que ces démarches avaient eu un résultat satisfaisant. Lord Curzon a affirmé que les démarches de lord d'Abernon avaient même précédé celles de M. Charles Laurent.

Il apparaît donc que le gouvernement anglais envisage la situation en Haute-Silésie et l'action à prendre à Berlin sous le même angle que le gouvernement français et l'on considère avec satisfaction le résultat de l'entretien qui a eu lieu entre lord Curzon et l'ambassadeur de France.

Cours des changes
 du mercredi 25 mai 1921, à 8 h. et demi de la Banque Berthoud & Co, Neuchâtel

	Chèque	Demande	Or
Paris	47.75	48.—	
Londres	22.13	22.18	
Italie	30.30	30.60	
Bruxelles	47.70	48.—	
New-York	5.56	5.60	
Berlin	9.15	9.40	
Vienne	1.35	1.55	
Amsterdam	198.—	199.—	
Espagne	71.—	75.—	
Stockholm	130.—	131.—	
Copenhague	100.25	101.25	
Christiania	87.—	88.—	
Prague	8.—	8.30	
Bucarest	9.40	9.65	
Varsovie	—	—	—

Achat et vente de billets de banque étrangers aux meilleures conditions.

Cours sans engagement. Vu les fluctuations, se renseigner téléphone No 257.

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions : Ouverture de comptes-courants, dépôts, garde de titres, ordres de Bourse, etc.

Même quand je marcherais par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, car Tu es avec moi ; Ton bâton et Ta houlette sont ceux qui me consolent.

Ps. XXIII, 4.

Monsieur et Madame Edmond Guyot et la famille, à Kichineff (Roumanie) ; Monsieur Bernard Guyot, à La Chaux-de-Fonds ; Monsieur William Guyot, à Boudevilliers ; Monsieur et Madame James Guyot et famille, à Neuchâtel ; Mademoiselle Madeleine Guyot ; Madame et Monsieur Alfred Guyot et famille, à Boudevilliers, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur affectionné frère, beau-frère et oncle,

Monsieur Robert GUYOT

que Dieu a rappelé à Lui aujourd'hui 24 mai 1921, à 15 heures, après une pénible maladie, dans sa 57me année.

L'enterrement aura lieu le jeudi 26 mai, à 14 heures, à Boudevilliers.

Départ de l'Hôpital de Landeueux à 13 h. 15. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Fanny Michaud-Udriet ; Mademoiselle Léonie Michaud ; Madame Rose Michaud et ses enfants : Max, Jean-Louis et Lucette ; Monsieur Hermann Michaud et ses fils : Frédéric, Robert, Henri et Jean ; les familles Michaud, Udriet et les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Fritz MICHAUD